



**Société**

**Habitat social : des ménages locataires plus âgés et plus pauvres**

**D**ans *Insee Première* n° 2047 d'avril 2025, Marine Seilles (Insee) met en évidence des disparités significatives entre les locataires du parc social et ceux du parc privé <sup>(1)</sup>. En 2022, 4,6 millions de ménages habitent dans le parc social, soit 16 % de l'ensemble des ménages occupant un logement ordinaire. Dans le détail, 58 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale, tandis que 26 % sont locataires du secteur libre.

En 2022, en France hexagonale, à La Réunion et en Martinique, la moitié des ménages locataires du parc social vivent avec moins de 1 400 euros par mois. Ce niveau de vie médian demeure nettement inférieur à celui des ménages locataires du secteur libre (1 700 euros) et des ménages propriétaires (2 200 euros). Selon l'Insee, un ménage est pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population, soit environ 1 200 euros par mois pour une personne seule en 2022. En prenant en compte la taille des ménages, cela correspond à 37 % des personnes résidant dans un logement social.

Le niveau de vie des ménages locataires du parc social varie selon la durée d'occupation du logement. En effet, les ménages ayant emménagé depuis moins de deux ans présentent un niveau de vie médian inférieur (1 300 euros) à celui des ménages installés depuis plus de dix ans (1 500 euros). Par contre, le niveau de vie médian des locataires du secteur libre est stable, indépendamment de la durée d'occupation du logement. Sur l'ensemble des ménages locataires du parc social, 65 % perçoivent un revenu d'activité (contre 75 % des ménages locataires du secteur libre) et 71 % bénéficient de prestations sociales (contre 52 %).

Par ailleurs, les ménages locataires du parc social sont plus âgés. En 2022, la moitié d'entre eux ont une personne de référence âgée de plus de 53 ans. Ces ménages sont plus âgés que les ménages locataires du secteur libre, dont la moitié a plus de 42 ans, mais ils restent plus jeunes que les propriétaires (61 ans).

Depuis 2016, la proportion de ménages locataires du parc social dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus a augmenté, passant de 25 % à 28 %. La part des 18-24 ans reste stable, s'élevant à 2 %. Les locataires déménagent rarement, ce qui freine le renouvellement des résidents et favorise le vieillissement progressif des locataires.

Les familles monoparentales sont également surreprésentées dans le parc social en raison de leur niveau de vie souvent plus faible. Autrement dit, elles répondent aux critères d'attribution des logements sociaux. Parmi les ménages, 21 % sont des familles monoparentales dans le parc social, contre 11 % dans le secteur privé et 7 % parmi les propriétaires.

**Une répartition géographique inégale**

Les logements sociaux sont répartis de manière inégale sur le territoire, avec une concentration plus marquée dans certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), notamment dans les Hauts-de-France et en Île-de-France. Cette répartition émane des politiques de



(1) – Marine Seilles (Insee), « [En 2022, la moitié des ménages locataires du parc social ont plus de 53 ans](#) », *Insee Première* n° 2047 d'avril 2025 (4 pages).

construction de logements sociaux visant à répondre aux besoins de logements décents durant les Trente Glorieuses. En 2022, 41 % des logements sociaux occupés ont été construits avant 1975.

La part des ménages locataires de logements sociaux résidant dans des unités urbaines de plus de 200 000 habitants s'élève à 59 %, contre 42 % pour l'ensemble des ménages. Malgré la forte concentration de logements sociaux dans

les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les deux tiers des ménages locataires de logements sociaux vivent en dehors de ces quartiers. Pour rappel, la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) impose aux communes des grandes agglomérations de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux parmi leur parc de résidences principales, et jusqu'à 25 % dans les zones les plus tendues.

## La retraite ne garantit pas de sortir de la précarité

**M**andaté par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), l'Institut des politiques publiques (IPP) a analysé les parcours des personnes bénéficiant des minima sociaux à l'approche de l'âge de départ à la retraite <sup>(1)</sup>.

À 61 ans, soit avant l'âge légal minimal de droit commun d'ouverture des droits à la retraite, environ 11 % des personnes vivant en France à la fin de l'année 2020 bénéficient d'un minimum social. Bien que cette proportion diminue après l'âge légal (7,3 % à 62 ans), le départ en retraite ne permet pas une sortie de la précarité. Plus d'un ancien bénéficiaire de minima sociaux sur trois continue ainsi à percevoir une aide après les âges légaux de la retraite. Ces aides incluent le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), le minimum vieillesse comprenant l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), ainsi que l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

Près de 44 % des personnes âgées de 70 ans ayant bénéficié d'un minimum social à 59 ans continuent de percevoir une aide après l'âge d'obtention automatique du taux plein, à savoir 67 ans. Trois ans après, cette proportion baisse à 33 %. Ces personnes cumulent une retraite de droit propre, à l'exception de 12,5 % d'entre elles qui n'ont pas encore de retraite personnelle à 70 ans.

La probabilité de continuer à percevoir un minimum social à cet âge dépend du type de minimum social perçu. Elle

s'élève à 32 % pour les personnes ayant perçu l'ASS à 59 ans et à 43 % pour celles ayant bénéficié de l'AAH. Toutefois, cette probabilité est supérieure à 50 % pour les bénéficiaires du RSA ou de l'AAH, atteignant respectivement 74 % et 80 %.

Les retraités ayant bénéficié des minima sociaux perçoivent des pensions plus faibles, avec un montant presque deux fois inférieur à celui des autres retraités (863 euros bruts contre 1 682 euros bruts par mois en moyenne). Parmi les anciens bénéficiaires du RSA ou de l'AAH, ce montant est d'environ 600 euros par mois en moyenne. Ces montants de retraite résultent de rémunérations plus faibles en cours de carrière.

De plus, des anciens bénéficiaires de minima sociaux n'ont pas acquis suffisamment de trimestres pour justifier d'une carrière complète. À l'exception de l'ASS et de l'AER (allocation équivalent retraite), les minima sociaux ne permettent pas de valider des trimestres pour la retraite, à moins qu'ils ne soient aussi associés à une allocation de chômage ou à une pension d'invalidité.



### La pensée hebdomadaire

*« Il faut vivre dans l'instant tout en se mobilisant pour le futur, se hâter avec lenteur et maîtriser son temps. Vivons avec l'espoir chevillé au corps, dans un monde incertain et hostile. Tout en nous méfiant des stratégies à long terme, car elles figent la pensée. Il faut enfin et avant tout accepter de s'abandonner à l'incertitude qui souvent inspire et suscite l'innovation, car comme l'écrivait Montaigne : "Rien de noble ne se fait sans hasard". »*

Jean-Yves Gauvrit, radiologue au CHU de Rennes,  
« Le monde de la santé dans le temps des crises » (réflexion),  
Ouest-France du 4 février 2025.

(1) – Patrick Aubert (IPP), « [Minima sociaux : plus d'un bénéficiaire en cours de carrière sur trois l'est encore après son départ à la retraite](#) », *Études et Résultats* n° 1328 de février 2025 (8 pages).

Du 12 au 17 mai, à Mayenne

## La Fête de l'Europe

Du 12 au 17 mai, la Maison de l'Europe en Mayenne et Mayenne Communauté organisent la Fête de l'Europe et proposent plusieurs temps forts à Mayenne.

**Le mardi 13 mai, à 20 h 30**, au cinéma Le Vox, ciné-échange autour du film allemand *La belle affaire*, de Natja Brunckhorst, avec Sandra Hüller, Max Riemelt, Ronald Zehrfeld, Ursula Werner (comédie, 2024, 116 mn). La projection sera suivie d'un échange avec Franziska Beyer-Moreau, allemande, enseignante ayant grandi en RDA.



Synopsis : « 1990, en pleine réunification complexe des deux Allemagne, les ouvriers d'un même quartier d'ex-RDA se retrouvent sans emploi. Ils découvrent un jour l'emplacement de milliers de billets est-allemands voués à être détruits. Ils ont trois jours pour s'en emparer et convertir l'argent en Deutsche Mark, en montant l'affaire qui changera leur vie. » Dans sa critique du film, *Télérama* précise que « cette sympathique et très "feel good" histoire d'arnaque communautaire aux vieux billets a du charme ». Et d'ajouter que le film « touche juste dans son évocation des conséquences sociales de la réunification ».

**Le mercredi 14 mai, à 20 h**, salle Grimaldi, conférence en partenariat avec Mayenne International intitulée « Dans un monde en proie aux troubles, quelles opportunités économiques avec la nouvelle coalition allemande ? », par Victor Warhem, expert en politique industrielle et macroéconomie européennes, engagé dans le dialogue franco-allemand.

**Le jeudi 15 mai, à 18 h**, 44 place Gambetta, soirée sur la mobilité en Europe coorganisée avec les Possibles : « Une occasion de découvrir les différentes opportunités de mobilité et d'entendre les témoignages de volontaires européens ».

**Le vendredi 16 mai, de 18 h à 20 h**, au Garden's pub, soirée quiz sur le thème de l'Allemagne.

**Le samedi 17 mai, de 11 h à 17 h**, au parc du château de Mayenne, clôture festive avec animations, jeux et présence des comités de jumelage.

Programme : <https://maison-europe-mayenne.eu/wp-content/uploads/2025/04/Fete-de-lEurope-2025.pdf>

Le mercredi 14 mai, à Évron

### « Bois d'œuvre : une filière pour valoriser nos ressources locales »

Le mercredi 14 mai, de 17 h 30 à 20 h, au Trait d'Union, 32 bis rue de Montaignu, à Évron, dans le cadre du cycle de rencontres sur la gestion du patrimoine arboré dans les communes, le Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable (association Synergies), en partenariat avec la communauté de communes des Coëvrans, organise un atelier sur le thème : « Bois d'œuvre : une filière pour valoriser nos ressources locales ».

**Questions abordées :** Qu'est-ce que le bois d'œuvre ? Quels sont les enjeux liés au bois d'œuvre local ? Comment valoriser cette ressource locale ? En quoi le bois d'œuvre est-il une réponse à la résilience des territoires ? Pourquoi reconnecter avec nos savoir-faire locaux autour du bois ? Quels sont les retours d'expériences et les bonnes pratiques ?

#### Programme :

- ✓ Bois d'œuvre de quoi parle-t-on ? avec Karine Amelot, de la SCIC Mayenne Bois Energie, et Samuel Rialland, de Fibois.
- ✓ Ateliers pour aller à la rencontre d'acteurs clés d'une filière bois d'œuvre locale :
  - > Gestion amont des forêts, avec Jean-Michel Guillier (Pro Silva) ;
  - > Gestion amont des petits lots, avec Karine Amelot (SCIC Mayenne Bois Energie), et Samuel Rialland (Fibois) ;
  - > Le marché local du bois d'œuvre : avantages et contraintes, avec Alexis de Cadaran (charpentier) et Maël Chapron (menuisier) ;
  - > Un retour d'expérience par une collectivité.

[\*\*Inscription\*\*](#)

Le samedi 17 mai, à Laval

## Le testament : acte d'affirmation de la puissance seigneuriale



Jean-René Ladurée a soutenu une thèse sur « les abbayes cisterciennes face à leur environnement spatial et humain » (université Rennes-2, 2014).

Le samedi 17 mai, à 14 h 30, à l'amphithéâtre du Centre Jean-Monnet, 39 rue de la Maillarderie, à Laval, la Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne (SAHM) et les Archives départementales proposent un « Samedi de l'histoire » sur « Le testament comme acte d'affirmation de la puissance seigneuriale – Exemple des dernières volontés de Guy VII de Laval au XIII<sup>e</sup> siècle », par Jean-René Ladurée, docteur en Histoire médiévale.

*« Cette intervention s'appuie sur l'analyse approfondie du testament de Guy VII de Laval, rédigé en 1265 avant son départ en croisade. Cette source exceptionnelle éclaire les pratiques successorales et les dynamiques sociales seigneuriales au XIII<sup>e</sup> siècle. Mobilisant une méthode d'analyse croisée – prosopographique, juridique et territoriale –, ce travail s'inspire notamment des recherches de Jacques Chiffolleau, Marie-Thérèse Lorcin et Michel Lauwers. Il met en lumière la manière dont le testament structure les liens sociaux port-mortem, assure la continuité lignagère, organise la transmission des biens et place les exécuteurs testamentaires comme médiateurs entre le monde des vivants et celui des morts. »*

Accès également possible par le quai de Bootz. Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles.

Le jeudi 12 juin, à La Roche-Neuville

## Eau et changement climatique demain dans les communes...

Le jeudi 12 juin, de 19 h à 21 h 30, salle des fêtes, rue d'Anjou, à La Roche-Neuville, le Réseau des collectivités mayennaises engagées vers le développement durable (association Synergies) organise une rencontre sur le thème : « Eau et changement climatique – Comment vivre avec l'eau demain sur les communes ? »

*« Ces dernières années ont montré une grande variabilité des précipitations dans nos territoires. Le changement climatique modifie les enjeux de la gestion de l'eau puisqu'il entraîne une diminution potentielle de 10 à 30 % des débits des cours d'eau en été et impacte le niveau des aquifères. Il influera également sur la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques. Ainsi, la préservation de cette ressource est un enjeu primordial. Les collectivités locales et notamment les communes ont un rôle à jouer. En effet, les espaces verts et les bâtiments communaux consomment une quantité d'eau non négligeable. Cette réalité est bien identifiée par les communes, mais cette thématique est peu abordée par des actions dédiées. Pourtant, des économies d'eau peuvent être réalisées dans les espaces verts en modifiant les pratiques d'entretien, en adaptant le choix des essences et en choisissant des végétaux économes en eau. Dans les bâtiments publics, un diagnostic peut être réalisé sur les différents équipements afin d'identifier où des améliorations peuvent être effectuées. »*

**Questions abordées :** Quels sont les enjeux liés à l'eau en Mayenne ? Quelles sont les actions pour économiser de l'eau à l'échelle de la commune ? Quels sont les exemples d'actions, essais, retours d'expériences, conseils à partager ?

### Programme :

- ✓ Introduction par Louis Michel, conseiller départemental, président de la commission Environnement et Agriculture ;
- ✓ Enjeux de la préservation de la ressource en eau, en lien avec le dérèglement climatique, avec Lionel Salvayre, référent territorial des Pays de la Loire à Météo France ;
- ✓ Arrêtés cadre sécheresse, avec Cyril Demeusy, de la Direction départementale des territoires ;
- ✓ Outils et solutions à la portée des communes, avec Mickaël Cruchon et Delphine Montagu, du Conseil départemental ;
- ✓ Échanges à partir de témoignages sur des retours d'expérience en matière de préservation de la ressource en eau de communes : l'exemple de La Roche-Neuville et de Saint-Léonard-des-Bois ;
- ✓ Visite d'aménagements à La Roche-Neuville ;
- ✓ Temps de convivialité.

[\*\*Inscription\*\*](#)